

Société Civile Professionnelle
Stéphane MAUREL
Erwan FRENOT
Melanie FOURNIER
COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIES
Le Mansard entrée C
01, Place Martin Luther-King
13090 Aix-en-Provence
Ligne directe Service Constat : 04.42.52.54.05
Fax : 04.42.52.54.01
contact@huissier-aix.com

Référence : 451188 / 30260700134

PROCES-VERBAL D'INVENTAIRE

**L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE VENDREDI TRENTE ET UN
JUILLET à QUATORZE Heures**

AGISSANT EN VERTU :

D'un jugement de liquidation judiciaire rendu par le Tribunal de Commerce d'AIX-EN-PROVENCE en date du 23 Juillet 2026, à l'égard de la **SARL BAIES CREATION**, immatriculée au RCS d'Aix en Provence sous le numéro 501 971 790 dont le siège social est situé Chemin de Reganat 13170 Les Pennes Mirabeau, représentée par son Gérant en exercice **Monsieur MAGRO Eric**

Ledit Jugement ayant nommé **Maître Vincent DE CARRIERE**, sous le nom de la société **LES MANDATAIRES**, pris en sa qualité de Liquidateur Judiciaire, 30 Avenue Malacrida, Bât E, Aix Métropole, CS 10730 – 13617 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 1, et notre Etude aux fins de procéder à l'inventaire avec prise des actifs mobiliers appartenant à la **SARL BAIES CREATION**, en application des articles L 641-1 et L 622-6 du Code de Commerce.

Rendez-vous pris préalablement avec Monsieur MAGRO Eric, Gérant de la SARL BAIES CREATION,

Nous, Société Civile Professionnelle Stéphane MAUREL – Erwan FRENOT & Mélanie FOURNIER, Commissaires de Justice Associés à la Résidence d'Aix-en-Provence, y Domiciliée : Le Mansard entrée C - 01, Place Martin Luther-King - 13090 Aix-en-Provence.

Nous sommes rendus ce jour le **Vendredi 31 Juillet 2026 à 14 Heures 00** à l'adresse suivante : Chemin de Reganat 13170 Les Pennes Mirabeau, où étant, nous avons pu rédiger le présent acte.

Monsieur MAGRO Eric gérant de la société nous a indiqué que c'était son fils, MAGRO Robin qui se trouve désormais dans les locaux de la société ou il exploite sa propre société la SAS HOME ISOL'.

Nous avons donc pris attache avec lui et l'avons rencontré ce jour sur place.

Il nous indique que la société BAIES CREATION exerçait l'activité de fabrication de baies en prestation de service pour la société HOME ISOL' et qu'à ce titre l'ensemble du stock de matière première était la propriété de cette dernière, HOME ISOL' sous-traitant la fabrication à la SARL BAIES CREATION.

Il nous précise que l'ensemble du matériel bureautique et informatique appartient à la société HOME ISOL'.

Monsieur MAGRO nous indique qu'à sa connaissance la SARL BAIES CREATIONS ne dispose d'aucun contrat de location ou de leasing et que les seuls actifs sont composés des machines de fabrication.

Au titre de l'actif nous avons inventorié ce qui suit :

		Valeur d'exploitation TTC	Valeur de réalisation TTC
1.	Une scie tube double tête de marque Wegoma DS130D de 2008 		

2.	Une scie sur table de marque Lemman SST255 de 2008 		
3.	Une draineuse de marque Wegoma S211 de 2008 		
4.	Une fraiseuse de marque Wegoma KF13US de 2008 		
5.	Une soudeuse à deux têtes de marque Wegoma AKF125 de 2008 		
6.	Une ebavureuse de marque Wegoma WPAZ de 2008 		

7.	Une scie à pareclosoes de marque Ryko de 2008 		
8.	Une table à vitrée sans marque apparente 		
	TOTAL		

Au titre des véhicules nous avons inventorié ce qui suit :

La requête SIV laisse apparaitre trois véhicules.

Monsieur Magro nous indique que le Renault Kangoo immatriculé CA-621-JX n'appartient plus à la société sans pouvoir nous en justifier.

- Une Citroën Berlingo immatriculée **DE-549-ZD** de 2014. Véhicule affichant 330.000 Kilomètres. Boite manuelle 6 vitesses, pare-brise fissuré, pneumatique hors service, carrosserie présentant différents chocs.



- Un Renault Master immatriculé **CY-972-DK** en 2008. Véhicule affichant 243.370 Kilomètres. Véhicule équipée d'une galerie et d'un porte vitre latéral. Boite

manuelle, diesel. Rétroviseur gauche cassé, carrosserie très choquée. Sellerie intérieure tissus mauvais état.



Monsieur Magro Robin nous indique ne pas être en possession ce jour des cartes grises qu'il nous adressera ultérieurement.

Le terrain étant sécurisé, les véhicules ont été laissés sur place ainsi que leurs clés par mesure.

Valeur d'exploitation totale de la prise : 30.600,00 Euros

Valeur de réalisation totale de la prise : 13.200,00 Euros

Nos opérations terminées, nous nous sommes retirés et de tout ce qui précède avons rédigé et dressé le présent Procès-Verbal d'Inventaire avec Prise pour servir et valoir à notre requérant ce que de droit.

VACATION	700.00
S.C.T. TRANSPORT	09.40
TOTAL H.T.	709.40
T.V.A. 20 %	141.88
LRAR	06.82
TOTAL T.T.C.	858.10

Signé Maître Melanie FOURNIER

